

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU GRAND CASINO DE BERNE

RÈGLES GÉNÉRALES

ACCÈS

Avant chaque accès au Grand Casino de Berne, tous les joueurs sont tenus de s'identifier en présentant un document d'identité officiel (art. 54 de la loi fédérale sur les jeux d'argent LJA^r).

Les documents indiqués ci-après sont acceptés, à condition qu'ils soient encore valables* et établis en caractères latins: passeports et cartes d'identité autorisant à traverser les frontières, permis de conduire, passeports diplomatiques, titres de séjour suisses (B, C, Ci, G, L), pièces de légitimation suisses pour employés de la Confédération, des cantons et des communes, ainsi que les cartes clients du casino (à condition qu'une autorisation ait été délivrée par la CFMJ). Les documents d'identité doivent être munis d'une photo, et indiquer les nom, prénom et date de naissance de leur détenteur.

*Selon la CFMJ, sont considérés comme valables les passeports ou cartes d'identité étrangers autorisant leur détenteur à traverser les frontières en conformité avec les directives de l'Office fédéral des migrations, ainsi que les passeports et cartes d'identité suisses qui ne sont pas périmés depuis plus de cinq ans.

Lors du contrôle d'accès, le Grand Casino de Berne enregistre les données prescrites aux fins de l'exécution des devoirs de diligence prévus par la législation sur le blanchiment d'argent.

L'agent de sécurité de service est autorisé à refuser l'accès sans indication de motifs ou à exclure des joueurs du Grand Casino de Berne.

Aucune décision relative à l'accès au Grand Casino de Berne ne peut être prise sur la base d'une discrimination due à la couleur de peau ou à l'origine sociale.

AGE MINIMAL

L'accès au Grand Casino de Berne est autorisé à partir de 18 ans.

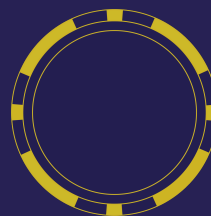
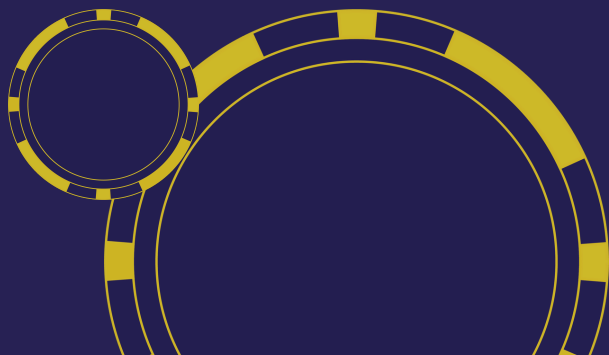
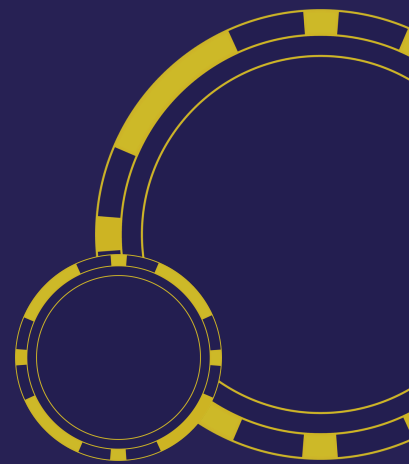
CODE VESTIMENTAIRE

L'habillement des hôtes doit être adapté au cadre du Grand Casino de Berne. Les couvre-chefs (par exemple, chapeaux pour hommes, casquettes, bonnets, etc.) sont interdits. Le Grand Casino de Berne se réserve le droit de refuser l'accès au casino aux personnes portant des vêtements inappropriés (shorts, sandales ouvertes, habillement sale, etc.). Les pièces vestimentaires telles qu'imperméables, manteaux, mallettes et sacs à main volumineux doivent être déposées au vestiaire et ne peuvent pas être portés/emportés à l'intérieur du Grand Casino de Berne.

RÈGLES DU JEU

Le nombre maximal de personnes admises aux tables de jeu se réfère à chaque personne prise individuellement et ne saurait être contourné au moyen du jeu commun d'individus qui se sont manifestement réunis à cette fin (jeu en bande). En cas d'infraction, le croupier est autorisé en tout temps à prononcer une interdiction d'entrée.

Vous trouverez les règles et conditions applicables aux différents jeux dans notre brochure. Nos collaborateurs se tiennent à votre disposition pour répondre à toute question concernant l'offre de jeu.



SÉCURITÉ

Nous prions l'ensemble des joueurs de quitter la table de jeu et/ou les machines à sous uniquement après paiement d'un éventuel gain ou lorsque le crédit de la machine est épuisé.

Toute appropriation illicite d'un avantage de jeu – avec ou sans moyens techniques – sera sanctionnée; les moyens techniques concernés pourront être mis en dépôt afin d'être remis aux autorités chargées de l'enquête. Afin d'assurer la sécurité de nos hôtes et de nos collaborateurs, les locaux du Grand Casino de Berne, en particulier les zones dédiées au jeu, ainsi que les abords immédiats du casino, sont surveillés en permanence au moyen de caméras vidéo (son et image). Le Grand Casino de Berne collecte et sau-vegarde les données dont nous avons besoin pour des motifs légaux ou internes afin d'exercer notre activité professionnelle. Ces données peuvent également être obtenues à partir de sources de données externes. Nous nous engageons à nous conformer en tous points aux règles en vigueur en matière de protection des données.

Le management se réserve le droit de soumettre les joueurs du Grand Casino de Berne à une fouille. Celle-ci peut impliquer la palpation de la personne au moyen de détecteurs électroniques de métaux. De telles mesures de sécurité sont prises exclusivement afin d'assurer la protection et la tranquillité de l'ensemble de nos hôtes.

Le Grand Casino de Berne décline toute responsabilité pour les valeurs patrimoniales ou les objets qui sont laissés sans surveillance.

L'argent liquide et les jetons trouvés, de même que les crédits laissés sur une machine à sous non utilisée sont conservés pendant 28 jours afin d'assurer leur restitution à leur propriétaire légitime. S'il n'est pas possible d'identifier le propriétaire, la direction décide à l'expiration de ce délai de l'utilisation des valeurs trouvées. Si les valeurs sont revendiquées après la décision de la direction, mais avant l'expiration d'un délai d'une année, le Grand Casino de Berne paie gracieusement les prétentions invoquées, à condition toutefois que celles-ci soient crédibles et raisonnables.

En principe, les réservations d'appareils sont possibles uniquement pour une courte durée (par exemple pendant le processus d'échanger les jetons, les crédits ou l'argent) et doivent être annoncées à l'avance aux collaborateurs du Grand Casino de Berne. Le port d'armes de tout type est interdit.

GAINS JACKPOT

La direction vous informe qu'en cas de gain simultané du Swiss Wide Area Jackpot, le montant sera partagé entre les gagnants. Si le Swiss Jackpot est tiré au sort simultanément par plusieurs appareils, que ce soit au Grand Casino de Berne ou dans un autre casino suisse, la somme affichée du jackpot est répartie à parts égales entre les joueurs qui l'ont déclenchée (pas de droit à la totalité de la somme affichée du jackpot si plusieurs gagnants). Le Grand Casino de Berne se réserve le droit de mettre hors service un appareil à sous à tout moment.

Les gains du jackpot jusqu'à CHF. 25'000.- sont en principe payés en espèces (sauf pour le Swiss Jackpot de Fr. 50'000.-). Un paiement par virement bancaire est effectué pour la somme dépassant 25'000 francs ou 50'000 francs.

PHOTOGRAPHER ET FILMER

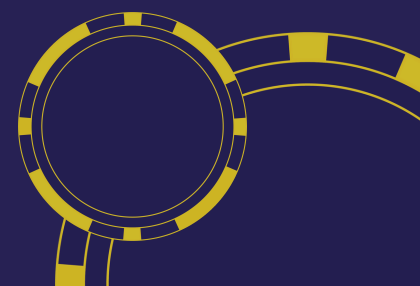
Les photographies et les films ne sont autorisés à l'intérieur du casino qu'avec l'accord de la direction. Les prises de vue et les films à l'intérieur du restaurant Crazy Daisy ne sont pas soumis à cette règle.

JEU EXCESSIF

Si un hôte pense qu'il serait susceptible d'avoir un problème avec le jeu qui pourrait engendrer une habitude ou une addiction, il peut obtenir des conseils et de l'aide auprès du spécialiste en addiction du Grand Casino de Berne. Chaque joueur a la possibilité de demander lui-même à être exclu des jeux. Veuillez observer la brochure «Responsabilisation et discipline au jeu» qui est disponible auprès du Grand Casino de Berne.

PARI

Les paris impliquant des mises financées par crédit et les paris annoncés sont interdits; les annonces aux tables de roulette sont autorisées. Toute mise doit être couverte. Les joueurs sont tenus d'acheter leurs jetons afin de parier. Les mises avec d'autres jetons sont interdites dans tous les cas. Afin d'assurer la sécurité de nos joueurs, il est dans leur intérêt que les jetons n'aient pas de valeur en dehors du Grand Casino de Berne.



DEVISE

Le Grand Casino de Berne se réserve le droit d'accepter uniquement les francs suisses et les principales devises étrangères. Vous trouverez des informations et des détails supplémentaires à la caisse principale. En cas de change de devises, une commission sera facturée.

CHÈQUES

Les chèques au porteur ne sont pas acceptés.

TITO

Conformément aux articles 965 à 1155 CO (RS 220), les tickets TITO sont considérés comme un papier-valeur. Cette créance se prescrit par dix ans conformément à l'art. 127 CO.

CRÉDITS

Le Grand Casino de Berne n'accorde pas de crédits. De même, les octrois de crédits entre les joueurs ne sont pas autorisés.

DEVOIRS DE DILIGENCE EN MATIÈRE DE BLANCHIMENT D'ARGENT

Afin de satisfaire aux conditions définies par la loi fédérale concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et de protéger la réputation de la branche et du management, les mesures nécessaires seront mises en œuvre de manière stricte. Les mêmes documents d'identité que ceux qui autorisent l'accès au casino seront acceptés aux fins d'identification dans le cadre des devoirs de diligence visant à lutter contre le blanchiment d'argent.

HEURES D'OUVERTURE: OUVERT 365 JOURS PAR AN

Du dimanche au jeudi : 12.00 - 02.00 heures
Vendredi et samedi : 12.00 - 04.00 heures

Jeu de table: tous les jours à partir de 18.00 heures.

Entrée possible jusqu'à 30 minutes avant l'heure de fermeture. Les heures d'ouverture des différents jeux de table et machines à sous peuvent être fixées individuellement à la discrétion de la direction.

INTERDICTION DE FUMER

Le fumée est autorisée uniquement dans les secteurs prévus à cet effet et expressément indiqués. Les hôtes qui ne respectent pas l'interdiction de fumer seront expulsés.

TÉLÉPHONES PORTABLES

L'utilisation de téléphones portables est interdite dans le secteur des jeux de table et des caisses. Cette interdiction s'applique à l'ensemble des fonctions telles que photographies, enregistrements vidéo, musique, etc.

JEUX AUTORISÉS

Seuls les jeux de hasard qui sont autorisés par la loi sur les jeux d'argent sont proposés.

DROGUES ET AUTRES SUBSTANCES INTERDITES

L'utilisation, la vente, la distribution et la possession de drogues illégales et d'autres substances interdites ne sont pas autorisées dans les locaux du Grand Casino de Berne.

NOURRITURE ET BOISSONS

Aucun produit comestible ni boissons ne peuvent être introduits dans le Grand Casino de Berne.

PRODUITS ILLICITES DES JEUX

Conformément à l'art. 56 de la loi sur les jeux d'argent, le produit des jeux obtenu de manière illicite est confisqué par le casino et affecté à l'AVS. Le casino règle la mise en œuvre et les modalités dans les directives de la gestion de qualité.

POURBOIRES

Le casino collecte et gère l'ensemble des pourboires de manière centralisée. La distribution des pourboires aux collaborateurs a lieu dans le cadre des règles et directives de l'entreprise. 5% de la somme des pourboires sont affectés à un fonds dédié pour les collaborateurs, 19% sont versés en tant que composante du salaire et les 76% restants sont utilisés comme contribution aux frais des collaborateurs. Une telle répartition respecte les exigences fixées par la loi (art. 57 LJAr). Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser sur place au Shift Manager Guest Care.

Hier passiert's.

Grand
CASINO
BERN